

## **MAIRIE DE MONPAZIER**

### **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 22 AVRIL 2013 A 20H30**

**Présents** : Mmes : Maison, Alglave, Gardel.

MM Duppi, Bresson, Pouzet, Sartrand, Biard, Gipoulou, Lorblancher.

**Absents excusés** : Mme Talou (donne procuration à M Duppi), M Morisse (donne procuration à M Gipoulou), M Cheval.

**Secrétaire de séance** : Mme Gardel

Lecture du compte rendu de la réunion du 6 avril par M Gipoulou.

Des élus souhaitent que leurs noms soient mentionnés sur le compte rendu lors des votes.

Accord du Conseil municipal.

Intervention de M Sartrand sur la délibération du choix de l'entreprise Héraut concernant l'aménagement du terrain face à l'école ; il dit voter contre.

#### **DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour sur une adhésion à l'ATD concernant la maintenance de progiciel Magnus (comptabilité, paye) qui était assurée jusqu'à ce jour par Berger Levrault.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **D01> ADHESION DE LA COMMUNE A L'ATD POUR L'ASSISTANCE SUR LES LOGICIELS E-MAGNUS.**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'ATD (Agence Technique Départementale) afin de bénéficier de l'assistance sur les logiciels e-Magnus. Les prestations désignées dans la convention comprennent l'installation et la formation à l'utilisation des progiciels et la participation financière annuelle révisable chaque année.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **D02> SYNDICAT DU DROPT // DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES.**

Monsieur le maire informe que les statuts du SI d'aménagement du bassin du Dropt Villeréalais ayant été modifiés, le nombre de délégués change. Aussi, il est demandé que soient désignés un seul titulaire et un suppléant.

Ont été désignés à l'unanimité M. Jean BIARD titulaire et Mme Joëlle MAISON suppléante.

#### **D03> TARIFICATION POUR VENTE DE JARDINIÈRES.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du fleurissement, la commune a obtenu le 1<sup>er</sup> prix pour les villes de moins de 1000 habitants et que le Conseil Général, lors de sa visite, a préconisé, dans le cadre du cahier des charges du concours des villes et villages fleuris, de supprimer les jardinières en terre qui sont positionnées autour de la ville.

Aussi Monsieur le Maire propose au conseil de les mettre en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et une abstention (Mme Maison), fixe les tarifs comme suit :

- 10€ pour les petites jardinières les plus abîmées
- 15€ pour les petites jardinières
- 20€ pour les grandes jardinières
- 25€ pour les jardinières rondes

**D04> TARIFICATION POUR VENTE DE FERRAILLE.**

Monsieur le Maire informe que la commune possède, dans l'atelier municipal, de la ferraille ainsi que du cuivre non utilisable qui pourraient être vendus.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil de les faire estimer par une entreprise spécialisée pour les revendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs comme suit :

- 0.15€ la ferraille par kg
- 4.50€ le cuivre par kg

**D05> SIVOS // ETALEMENT DE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE.**

Monsieur le Maire propose au conseil de fractionner en deux fois le paiement de la participation communale au SIVOS, qui s'élève à 43 650€.

Accord du Conseil Municipal avec, 10 voix pour, 1 contre (Mme Maison) et 1 abstention (Mme Gardel).

**D06> SDE 24 RENOUELEMENT DE DEUX LANTERNES VETUSTES**

Monsieur le Maire propose de remplacer 2 lanternes vétustes. Le SDE 24 a envoyé une estimation prévisionnelle pour un montant TTC de 2 058,39€ dont 50% de la dépense nette HT sera à la charge de la commune soit 860,53€.

Accord du conseil Municipal avec 11 voix pour et 1 abstention (M Pouzet).

**D07> EGLISE CHOIX DES ENTREPRISES.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de l'Eglise et la publication du marché de travaux. Plusieurs compagnies ont répondu à notre demande.

Après avis de la commission d'appel d'offre et analyse du bureau d'étude APGO, il a été proposé les entreprises suivantes :

N°	Lot	Nom	adresse	Total HT + option
1	Maçonnerie	DAGAND Périgord Méditerranée	Trélissac 24	250 582,35 €
2	Charpente menuiserie	G Couverture patrimoine ancien	Caubon St Sauveur 47	41 731,02 €
3	Couverture	BOUYSSOU Couverture	Sarlat 24	49 538,51 €
4	Vitraux	VITRAUX DUPUY	Créon 33	34 361,20 €
5	Anti Termites	STAD	Bergerac 24	2 755,19 €
6	Paratonnerre	PROTECH Foudre	St Michel de Double 24	7 639,00 €
			TOTAL	386 607,27 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D08> ASSAINISSEMENT // REACTUALISATION D'UNE TAXE SUR LE RACCORDEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en date du 25/09/1991 instituant une taxe de raccordement à l'assainissement collectif et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement. Or, celle-ci n'a jamais été appliquée.

- Monsieur le maire propose de réactualiser cette taxe et de la fixer à 400€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D09> ASSAINISSEMENT // AUGMENTATION DU PRIX DE SURTAXE**

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'assainissement collectif de la part collectivité et de la fixer à 25€ HT semestriellement sur l'abonnement et 0,305€ HT/ m<sup>3</sup> sur la consommation.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **D10> ASSAINISSEMENT // CHOIX DU GEOMETRE POUR RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

Monsieur le Maire informe, dans le cadre de la nouvelle construction de la station d'épuration, qu'il convient de choisir un géomètre pour réaliser un relevé topographique complémentaire. M. Rougier, géomètre expert, a envoyé sa proposition qui est de 450€ HT soit 538,20€ TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **D11> PERSONNEL // ANNULATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle que deux agents de la collectivité sont passés adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe. Par conséquent, il propose de supprimer les deux anciens postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **D12> LOGO MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un logo pour la mairie de Monpazier. Plusieurs graphistes ont répondu à notre demande et envoyé leur prestation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le prestataire « GRAPHILIGNE SUD 24 » de Laurens (34) pour un montant HT de 500 €.

Le logo devra être utilisable sur tous les supports de communication de la Mairie.

#### **D13> CIAP // RECRUTEMENT D'UN GRAPHISTE.**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du CIAP, il convient de recruter un graphiste pour la création de supports de communication qui permettra de réaliser un document publicitaire présentant le CIAP.

Plusieurs modèles ont été envoyés et présentés au conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le graphiste « l'Imprimerie du Progrès » (24) pour un montant de 1 224€ HT comprenant la conception et l'impression.

#### **D14> CIAP // VALIDATION DU NOM.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de donner un nom au bâtiment contenant le futur CIAP. Les membres du CIAP et du comité de pilotage proposent de donner le nom de « BASTIDEUM » // « BASTIDE ET HOMMES »

Accord du Conseil Municipal avec 8 voix pour et 4 abstentions (Mmes Gardel, Maison, MM Pouzet, Sartrand).

#### **D15> CIAP // VALIDATION DES TARIFS D'ENTREE.**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs d'entrée du CIAP à savoir

- plein tarif : 5€
- tarif réduit (demandeurs d'emplois, jeunes de 13 à 25 ans) : 4€
- Tarif enfant (5 à 13 ans) : 3€
- Gratuité :
  - Moins de 5 ans, propriétaires et résidents de la commune (récupération d'une carte en mairie) étudiants en histoire, histoire de l'art, archéologie, architecture, guides conférenciers, professeurs d'histoires.
  - Gratuité également pour les familles à partir du 3<sup>ème</sup> enfant (basée sur le ticket le moins cher)

Groupes : à partir de 15 personnes, tarif normal diminué de 1€. Soit 4€ pour les adultes, 3€ pour les tarifs réduits et 2€ pour les enfants. Le chauffeur de bus et l'encadrant entrent gratuitement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D16> CIAP // RECRUTEMENT DUN CAE « Immersion » à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013.**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de recruter un CAE « immersion » à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013 dont le rôle sera le suivant :

- accueil du public, organisation de la journée du patrimoine, aide à la communication, suivi des ateliers pédagogiques des scolaires, animation du jeune public.

Le temps de travail est de 26 h / semaine pour une période d'un an.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**Questions diverses**

M Sartrand demande que les dépenses du budget prévisionnel de fonctionnement du CIAP puissent être inférieures au budget initial.

Rappel des plannings du début des travaux sur la commune :

- l'aménagement du terrain face à l'école : mai
- la restauration de la Fontaine et du lavoir : à l'automne
- Restauration de l'église : fin de l'année 2013.

**Lettres diverses**

Le Président du club de Football sollicite la mairie pour aménager un parking au stade de Lavalade en raison du manque de places. Les véhicules stationnent le long de la RD 660, ce qui est très dangereux.

Monsieur le maire propose de faire un courrier à la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (qui possède la compétence sport) pour demander de prendre en charge ces travaux. Une réponse sera effectuée en ce sens au Président du club de football.

Ciné passion propose **un Rallye cinéma** le Samedi 22 juin 2013 avec au programme la diffusion du film « **Jappeloup** » en plein air sur la place centrale et une exposition de véhicules anciens sur la place de l'église et sur la rue Notre Dame depuis la rue Transversale (60 véhicules).

Fin de la séance 23h 45.